

Les évêques américains, le droit canon et les prédateurs sexuels de mineurs

Author : Riposte Catholique

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 27 juin 2010

[Notre confrère Daniel Hamiche](#) signale une très intéressante déclaration de la religieuse canoniste Sharon Euart qui, lors d'une journée organisée conjointement le 25 mai dernier à Washington, D.C., par la Conférence épiscopale américaine et la [Canon Law Society of America](#), a rappelé que les évêques américains disposaient depuis longtemps de tous les outils canoniques pour mettre hors d'état de nuire les clercs prédateurs sexuels de mineurs. Et surtout rappelé - ce que j'ignorais pour ma part - qu'une procédure dérogatoire au Droit canon avait été approuvée dès 1993 par les évêques américains et par le saint-siège, visant à une plus large application des dispositions permettant l'exclusion des clercs prédateurs:

"Il est donc infiniment regrettable conclut sœur Euart, et l'on ne peut que partager son regret, que toutes ces dispositions, remontant au milieu des années 1980, n'aient pas été immédiatement rendues publiques laissant ainsi se développer dans une opinion publique "travaillée" par les médias anticatholiques que les évêques n'avaient rien fait, pis, qu'ils avaient caché les choses et que le scandale n'était venu au jour que grâce au travail d'investigation de la presse (le *Boston Globe* pour commencer), ce qui était évidemment faux !"